

Regard sociopolitique sur la création des cégeps

Abdelhafid Daoudi

Volume 23, Number 3, 2017

Histoires de familles

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/87037ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Daoudi, A. (2017). Regard sociopolitique sur la création des cégeps. *Histoire Québec*, 23(3), 33–35.

par Abdelhafid Daoudi

Professeur à la formation continue au Cégep de Saint-Jérôme. Il est expert en dispositifs médicaux et en gestion de la qualité. Il est titulaire d'un diplôme de 2^e cycle en enseignement au collégial à l'Université de Sherbrooke, d'un diplôme de 2^e cycle en gestion des services de santé et des services sociaux à l'École nationale d'administration publique, d'un master en génie biomédical à l'Université de Nice et d'une maîtrise de physique à l'Université de Paris 12. Actuellement, il prépare son 3^e cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur à l'Université de Sherbrooke. Il a été sélectionné par le député fédéral M. Angelo Iacono pour les 150 citoyens exceptionnels. Il s'intéresse particulièrement aux questions qui touchent à la gestion de la qualité, à l'identité personnelle et professionnelle, à la sociopolitique de l'éducation, à la formation continue et à la réussite scolaire et professionnelle.

Depuis 50 ans, le collège d'enseignement général et professionnel (cégep) est au cœur des préoccupations des Québécoises et des Québécois. Il connaît une évolution perpétuelle et soumet de nombreuses interrogations afin de s'adapter aux progressions démographiques, sociales, politiques, technologiques et économiques.

Cet article analyse les interactions sociopolitiques qui ont abouti à la création du cégep. La mémoire québécoise se souvient de la Révolution tranquille engageant le Québec vers d'énormes rénovations pour moderniser le pays. En vue de faire face aux défis intérieurs et extérieurs, la naissance des premiers cégeps en 1967 a non seulement mené à leur évolution notoire, mais elle est marquée dans le temps et dictée par diverses circonstances. À cet égard, on distingue deux périodes primordiales: la première, de 1867 à 1960, et la seconde, de 1960 à 1967.

La période 1867 - 1960

L'État jouait essentiellement un rôle de gendarme en trois volets : garder l'ordre par le biais de la police, rendre la justice par la voie des tribunaux et maintenir la sécurité du territoire en utilisant les douanes et l'armée¹. En général, le Québec est un pays libéral qui a « peu touché à l'économie, par attachement au "laissez-faire", et encore moins aux affaires scolaires et sociales par souci de maintenir une alliance avec l'Église »². Il a cependant dérogé à ce principe à quelques reprises, notamment avec la Loi de l'Assistance publique adoptée en 1921. Elle offrait pour la première fois une aide financière d'hospitalisation aux indigents. S'amorce alors une

rupture dans la logique de non-intervention de l'État, en passant du « devoir de charité » qui incombe à chacun au « droit à l'aide publique »³. Selon Proulx, la naissance du système d'éducation québécois « se situe précisément en 1829, année où l'assemblée législative du Bas-Canada adoptait une loi générale obligeant chaque paroisse, seigneurie et canton à élire des syndics chargés de construire de petites écoles, à y engager des maîtres et à y admettre les enfants. Certes, depuis presque le début de la Nouvelle-France, des communautés religieuses et des curés de paroisse avaient, à la mesure de leurs moyens, ouvert des écoles. On compte même à Québec, dès 1653, un collège dirigé par les Jésuites qui forma l'élite de la colonie et que la Conquête britannique obligea à fermer »⁴. À cette époque, l'Église exige un enseignement qui nécessite la séparation des sexes aussi bien pour le corps professoral que pour les étudiants, « en obligeant les femmes à n'enseigner qu'aux filles et les hommes qu'aux garçons. Néanmoins, le corps enseignant va en se féminisant et, dès 1853, les femmes forment 63 % des effectifs »⁵.

Depuis 1944, la société s'inscrit dans un mouvement de modernisation, elle vit une progression économique considérable. Le secteur des ressources naturelles devient fortement développé, notamment par la demande américaine. Ce progrès économique favorise l'essor d'une classe moyenne représentée surtout par une main-d'œuvre qualifiée, entre autres les professeurs. Elle exige de plus en plus des avancées sociopolitiques en matière d'enseignement, de santé et d'emploi. Cette période fait partie des « Trente Glorieuses » où Maurice Duplessis (1890-1959), avocat et 16^e premier ministre du Québec, gérait le pouvoir et intervenait dans les sphères économiques et sociales en accordant des services additionnels (éducation, santé, chômage et allocation). En dépit de ses améliorations, le Québec demeure fidèle aux principes d'un État minimal de type « laissez-faire » qui régissent les relations économiques, éducatives et sociales.

Avant 1960, le système éducatif québécois offre des pratiques pédagogiques françaises. Il a mis l'enseignant au centre de l'apprentissage à l'image de l'enseignement en France.

O N F O R M E L E M O N D E



La Centrale des syndicats du Québec a célébré le 50^e anniversaire des cégeps avec la mise en ligne d'un site internet : <http://50ansdescegeps.lacsq.org/>.

La période 1960-1967

Dès 1960, la Révolution tranquille engage le Québec vers de profonds changements dans un court laps de temps. Les évolutions technologiques, industrielles et sociétales induisent la nécessité d'une restructuration et d'une modernisation des institutions politiques et administratives. Cette décennie dorée se caractérise par l'implication active de l'État-providence dans une optique de rattrapage et de modernisation qui a touché le monde occidental. La gouvernance québécoise réalise une transition menant à l'institutionnalisation et la mise en place du réseau québécois des sociétés d'État. À ce stade, la notion de Dieu au Québec commence à changer concrètement de fonction et d'adresse, elle ne devient plus omniprésente au sein des instituts politiques et scolaires. Toutefois, elle cède sa place à l'individu moderne en allant exercer son rôle spirituel dans les sphères religieuses. D'ailleurs, il est pertinent de préciser que la religion se réfère à Dieu, le droit se base sur la Loi et l'éthique repose sur un système de valeurs. Au terme de cette étape, l'État du Québec prend en charge des responsabilités, dont l'enseignement, qui faisaient partie de l'Église. C'est dans ce contexte que les premiers cégeps sont nés.

En 1961, le gouvernement libéral créa la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, et celle-ci présenta le « Rapport Parent » qui a remis en cause l'enseignement québécois. Sur sa recommandation, le ministère de l'Éducation est bâti et de ce fait, la séparation de l'État et de l'Église est définitive. À la suite de la remise du « Rapport Parent » en 1963, le cégep a vu le jour en 1967 par l'adoption du projet de loi 60 à l'Assemblée nationale du Québec. En outre, ce projet de loi fut porté par le père des cégeps : Paul Gérin-Lajoie (1920- 2012).

À l'échelle provinciale, le modèle québécois a dû évoluer afin de répondre aux conséquences de la croissance démographique. C'est le moment opportun pour offrir une structure d'enseignement supérieur intermédiaire entre le secondaire et l'universitaire, que l'on appellera cégep. Il s'agit là d'un environnement d'apprentissage davantage au diapason des visées de formation des Québécoises et des Québécois et de leurs attentes. Il est d'ailleurs important de souligner que, pour répondre à ce changement profond, de nombreux professeurs ont été recrutés à l'étranger. Par exemple, nous trouvons au Cégep de Rouyn-Noranda (Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue), trois enseignants qui étaient d'origine égyptienne et d'autres d'origine française⁶.

Quant aux dimensions nationales et internationales, au sein de la modernité occidentale, la guerre froide et la croissance économique, technique et démographique ont incité la gouvernance et la société québécoise à établir le cégep afin de former des professionnels qualifiés et instruits, capables de s'intégrer dans le monde moderne. De même, c'est un moment distinct et décisif dans l'histoire

de l'enseignement supérieur au Québec, qui adopte une posture unique dans le monde entier avec cette création. Dans cette perspective, le Québec vise à se préparer, à son style, à la concurrence mondiale et à s'adapter, à sa manière, aux fluctuations de l'environnement externe et aux caractéristiques des étudiants de cet épisode historique. À ce propos, la réforme scolaire n'était pas qu'une question universelle qui a fait couler beaucoup d'encre partout dans le monde occidental, mais aussi un sujet qui a offert des réponses pour partie similaire et pour partie singulière en fonction des spécificités de chaque pays. À titre d'exemples :

- Au Canada, l'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC) « remet en cause les études du premier cycle universitaire et (...) diversifie le type d'établissements postsecondaires : collèges universitaires, collèges juniors et communautaires, instituts d'enseignement professionnel »⁷.
- En France, l'essor économique des « Trente Glorieuses » a entraîné la naissance des Instituts universitaires techniques (IUT) qui sont, tant au niveau de la forme que du fond, plus au moins similaires à nos cégeps. Plus précisément, après deux ans d'études à l'IUT, l'étudiant peut s'inscrire en troisième année à l'université, mais ce cheminement ne prend pas le sens d'études pré-universitaires.

Au Québec, le système éducatif comporte quatre niveaux : préscolaire-primaire, secondaire, collégial (pré-universitaire) et universitaire. Alors que celui de la France ne contient que trois paliers : primaire, secondaire et universitaire.

Conclusion

Dans l'ensemble, le Québec a réussi sa mission par le biais de la création des cégeps. À la lecture attentive des circonstances que nous venons d'expliquer, une idée forte émerge : le cégep a montré qu'il ne suffit pas seulement de changer, de s'adapter avec le temps et l'espace ou même de s'autoréguler selon des attentes et évolutions des citoyens, mais aussi d'innover en réalisant une novation contextualisée. Au bout d'un certain temps, le Québec devient, grâce aux cégeps, un projet complet d'une culture diversifiée et d'une histoire à la fois jeune et riche. En 1967, l'enseignement pré-universitaire a accueilli environ 14 000 élèves dans 12 cégeps où les filles ont été minoritaires. Après un demi-siècle de contribution, il compte dorénavant 48 cégeps qui ouvrent la porte à plus de 175 270 apprenants, dont plus de 26 000 adultes inscrits en formation continue créditée. Les filles deviennent de plus en plus majoritaires, elles représentent 57,5 % de la population étudiante totale et les garçons, 42,5 %⁸.

Joyeux anniversaire au cégep!

- 1 LORIOT, G. (1998). *La démocratie au Québec*, Montréal : Décarie.
- 2 CÔTÉ, L. (2003). « De l'État minimal à l'État subsidiaire : l'héritage de l'Histoire », *Télescope*, 10 (2). Ce document est téléaccessible à l'adresse : [http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/PER/808730/2003/Vol_10_no_2/mars_2003\).pdf](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/PER/808730/2003/Vol_10_no_2/mars_2003).pdf). Consulté le 5 juillet 2017.
- 3 FERRETTI, L. (2011). « Du "devoir de charité" au "droit à l'aide publique" : la naissance de l'État-providence au Québec », Québec : HEC Montréal. Ce document est téléaccessible à l'adresse : http://www.hec.ca/fonds_gerard_parizeau/conferences/ferretti.pdf. Consulté le 30 juin 2017.
- 4 PROULX, J.P. et CHARLAND, J.P. (2009). *Le système éducatif du Québec de la maternelle à l'université*, Montréal : Chenelière Éducation.
- 5 *Ibid.*
- 6 CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. (2010). « Des professeurs venus d'ailleurs... », Repéré à http://cegepat.qc.ca/quaranteans/cegep_67-69/professeurs_d_ailleurs.htm.
- 7 GINGRAS, P.É. (1992). « 1. Vers la réforme scolaire », *Pédagogie collégiale*, 6 (1), 4-7.
- 8 FÉDÉRATION DES CÉGÉPS. (2017). « Stabilité relative du nombre d'étudiants au cégep ». Ce document est téléaccessible à l'adresse : <http://www.fedecegeps.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/2017/08/16812/>. Consulté le 26 août 2017.

